

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 20 MARS 2026

Délibération n° D-2026-76

Composition de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) -
Fixation des modalités de dépôt des listes

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil municipal :
le 16/03/2026

Publication :
le 23/03/2026

Président :

Monsieur Jérôme BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, Monsieur Jean-Claude SIRON, Madame Annie-Laurence FOUREL, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Hocine TELALI, Madame Catherine ROUSSILLON, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Gilles NORMAND, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Katia PONCELET, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Hervé GERARD, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Anne-Sophie GODART-CUAZ, Madame Marie-Pascaline CHOLLET, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Jyan MOHAMMED, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Ségolène BARDET, Madame Chloé BANLIER, Monsieur Maximilien SAINT-CAST, Madame Patricia ROCHER, Monsieur Yann JEZEQUEL, Madame Julie SIAUDEAU, Monsieur Sébastien MATHIEU, Monsieur Baptiste PEYRAUD, Monsieur Laurent LACOURARIE, Madame Céline BONNET-DERISBOURG.

Secrétaire de séance : Madame NADAL Aurore

Excusés ayant donné pouvoir :

Direction du Secrétariat Général

**Composition de la Commission d'Appel d'Offres
(CAO) - Fixation des modalités de dépôt des listes**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1411-5, D.1411-3 et suivants,

Vu le Code de la commande publique,

A l'occasion du renouvellement du Conseil municipal, il convient de constituer une Commission d'Appel d'Offres (CAO) pour la durée du mandat, conformément à l'article L.1414-2 du Code général des collectivités territoriales,

La Commission d'appel d'offres est un organe collégial qui intervient obligatoirement au stade de l'attribution des accords cadre et marchés publics dont le montant est égal ou supérieur aux seuils européens (216 000 € HT pour les marchés de fournitures services et 5 404 000 € HT pour les marchés de travaux au 1er janvier 2026).

La composition de cette commission est fixée comme suit :

- L'autorité habilitée à signer un marché public ou son représentant, Président,
- 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, en nombre égal, élus au sein du conseil municipal.

L'élection des membres de la commission d'appel d'offres se fait au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

L'article D.1411-5 du Code général des collectivités territoriales précise que « *l'assemblée délibérante locale fixe les conditions de dépôt des listes* ».

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver, pour l'élection des membres de la commission d'appel d'offres, les conditions de dépôt des listes telles qu'énumérées ci-dessous :

- o L'élection des membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres a lieu sur la même liste ; les suppléants ne seront pas nommément affectés à un titulaire ;
- o Les listes sont à déposer sous enveloppe cachetée auprès du Maire de Niort avant le vendredi 10 avril 2026 à 12h00, date limite de dépôt des listes à l'accueil de la mairie de Niort 1 place Martin Bastard.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

Signé

Signé

Aurore NADAL

Jérôme BALOGE